



Bulletin de l'OSFSSS

Les préposées et préposés aux services de soutien à la personne (PSSP) de l'Ontario pourront bientôt faire une demande d'inscription auprès de l'Office de surveillance des fournisseurs de soins de santé et de soutien.

TORONTO, Ont., 4 juin 2024

Les Ontariennes et les Ontariens peuvent s'attendre à ce que les PSSP inscrits soient dorénavant tenus de rendre compte de leurs actes à l'OSFSSS pour leurs services de soutien offerts à domicile, à l'hôpital, dans un établissement de soins de longue durée, dans une résidence pour personnes âgées et d'autres milieux de soins de santé.

À compter du 1^{er} décembre 2024, les préposées et préposés aux services de soutien de l'Ontario auront la possibilité de s'inscrire auprès de l'OSFSSS.

Les préposées et préposés aux services de soutien à la personne de l'Ontario qui remplissent les conditions requises auront la possibilité de [faire une demande d'inscription auprès de l'OSFSSS](#). Pour le moment, il n'y a pas de frais de demande ou d'inscription.

Déterminé à protéger le public

Le ministère de la Santé de l'Ontario a donné la priorité à la protection du public en ce qui concerne les bénéficiaires de services de soutien. Grâce à la réglementation, le public peut être assuré que les PSSP inscrits fournissent aux bénéficiaires des soins et services sûrs, compétents, de qualité et conformes à l'éthique. Cela présente plusieurs avantages. Tous les PSSP inscrits auprès de l'OSFSSS sont tenus de respecter le [Code de déontologie de l'OSFSSS : des soins sûrs et de qualité](#). En savoir plus au sujet des [avantages de l'inscription](#).

À propos de l'OSFSSS

En vertu de la [Loi de 2021 sur l'Office de surveillance des fournisseurs de soins de santé et de soutien](#), une nouvelle approche réglementaire est instaurée pour la surveillance des personnes qui fournissent des services de santé et de soutien en Ontario, en commençant par les préposés et préposées aux services de soutien à la personne (PSSP). Cette tâche est assumée par l'Office de surveillance des fournisseurs de soins de santé et de soutien (OSFSSS) qui a été établi par le gouvernement de l'Ontario dans le but de protéger le public.



La création de l'OSFSSS vient reconnaître le rôle important que tiennent les PSSP dans le système de santé de l'Ontario et renforcer la surveillance des effectifs du milieu de la santé en assurant la prestation de soins de qualité, l'uniformité de la formation et du perfectionnement des PSSP, ainsi que la transparence envers le public au sujet des PSSP. Apprenez-en plus en visitant [À propos de l'OSFSSS : qui nous sommes et ce que nous faisons.](#)

En bref

- L'OSFSSS est régi par un conseil d'administration.
- L'OSFSSS œuvre dans l'intérêt du public.
- Nous remplissons notre mandat en instaurant un système de contrôle qui permet de veiller à ce que tous les PSSP inscrits répondent aux exigences minimales requises pour l'inscription, un code de déontologie auquel les PSSP sont tenus de se conformer en tout temps, ainsi qu'un processus de traitement des plaintes en cas d'inquiétudes concernant les services de soutien fournis par un PSSP inscrit à l'OSFSSS.

Pour de plus amples renseignements,
visitez hscpoa.com

Kathy Wilkie

Directrice générale

Courriel : info@hscpoa.com